

Les événements d'Allemagne

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

A Berlin, les journaux étrangers qui arrivent sont enlevés rapidement de tous les kiosques; ce fait doit, semble-t-il, être considéré comme l'un des symptômes les plus frappants de l'état d'expectation qui règne actuellement.

Hilfer de retour à Berlin

Le chancelier Hilfer est revenu hier après-midi, à Berlin, en avion, venant de Prusse orientale. Il a été reçu immédiatement à la Chancellerie.

Vers une restauration de la monarchie ?

Le « Daily Express » se fait l'écho du bruit selon lequel le chancelier Hilfer, pour se maintenir au pouvoir, jouerait sans cesse la carte monarchique.

« On nous affirme, écrit notamment l'organisateur conservateur, qu'au cours de l'entrevue de Venise, le duc a fortement conseillé au chancelier Hilfer de rétablir la monarchie. Lorsque le moment viendra, et il ne semble pas qu'il doive être éloigné, notre informateur assure que le choix d'un nouveau roi tombera sur Louis-Ferdinand, fils de l'ex-kronprinz. »

« A défaut d'une restauration, ajoute le « Daily Express », beaucoup de gens estiment que le régime hitlérien ne survivra pas plus d'un semestre. »

Mais les Hohenzollern seraient bannis

Par contre, le correspondant de l'« Algemein Handelsblatt » d'Amsterdam à Berlin, croit savoir de bonne source que le gouvernement allemand a fait savoir à l'ex-kronprinz et au prince Auguste-William qu'il avait l'intention de les bannir en leur indiquant comme but d'attente la Hollande.

Dans les milieux autorisés de La Haye, on n'a pu obtenir confirmation de cette nouvelle.

« On nous informe, ajoute-t-on, qu'au cours de la tournée de Doorn de l'arrivée du kronprinz et de son frère. »

Ce que rapportent les réfugiés allemands en Pologne

D'après des informations parvenues de Katowice à la « Gazeta Polska », deux mille personnes venant d'Allemagne ont travaillé, au cours de la journée de dimanche, la frontière germano-polonaise. Des voyageurs de la région d'Oppeln racontent que des mitrailleuses avaient été placées dans les rues de la ville pendant toute la journée du 1^{er} juillet.

Selon les récits de ces voyageurs, notamment chez S. A. ont été arrêtés. A Oels, Berlin, ont été arrêtés quarante chefs de troupes d'assaut, dont un certain nombre ont été transportés à Berlin.

Le président de la police, Ramshorn, a été arrêté. On ne voit plus d'hitlériens en uniforme; les rues sont remplies de policiers et de soldats de la Reichswehr.

On signale, toujours d'après les récits de ces voyageurs, l'absence d'étendards hitlériens au cours d'une cérémonie d'anciens combattants qui a eu lieu à Beuthen. Berlin, ont été arrêtés quarante chefs de troupes d'assaut, dont un certain nombre ont été transportés à Berlin.

On annonce, enfin, que M. Charles Walter Schmitt, aide de camp de Heines, aurait pris la fuite dans une direction inconnue.

Un diplomate raconte...

On mande de Prague au « Telegraf », de Vienne, qu'un diplomate arrivé hier matin, de Berlin, a fait d'intéressantes déclarations au cours de son séjour sur les récents événements d'Allemagne.

D'après ce diplomate, au cours d'un entretien qu'a eu le chancelier Hilfer avec le maréchal von Hindenburg, il y a eu deux mois, le président du Reich aurait déclaré d'un ton péremptoire au chancelier qu'il ne pouvait plus tolérer les actions des S. A. les intrusions de M. Goebbels et les agissements de la politique anticatholique du groupe Rosenberg.

Puis, le maréchal a placé le chancelier devant cette alternative : ou de mettre fin au radicalisme, ou de démissionner.

C'est à la suite de cette entrevue que M. Hilfer aurait pris la décision d'envoyer les S. A. en camp pour un mois afin de gagner du temps.

Mais, dans l'intervalle, le vice-chancelier von Papen se serait adressé à M. Mussolini par l'intermédiaire de l'ambassadeur de Rome et aurait informé de la situation politique en Allemagne.

C'est à la suite de cette démarche de M. von Papen qu'aurait eu lieu la rencontre entre MM. Mussolini et Hilfer, à St. Germain.

Après le retour de M. Hilfer en Allemagne, M. von Papen prononcera son fameux discours de Marburg. M. von Papen, qui se voyait menacé, entrepris une nouvelle démarche auprès du président Hindenburg, auquel il aurait offert sa démission, celle de M. von Neurath, ministre des Affaires étrangères, et celle de M. Schwerin von Krosigk.

Cette démarche démonstrative de M. von Papen a contrecarré les plans du chancelier Hilfer qui avait tenté d'écarter l'action contre les S. A. proposée, à l'époque, par M. von Papen.

Des bruits...

Parmi les bruits qui courent et qui est impossible de vérifier, car les sphères officielles refusent de donner le moindre éclaircissement, il convient de signaler que l'action contre le vice-chancelier von Papen avait pour but d'impliquer celui-ci dans un procès de haute trahison.

On déclare également que le colonel von Bredow, ancien secrétaire d'Etat du ministère de la Reichswehr et ancien directeur général von Schleicher, aurait été fusillé ou, pour le moins, arrêté.

Il convient d'accueillir ces bruits sous toutes réserves.

A LA COMMISSION D'ENQUETE STAVISKY

L'audition du banquier Berendorf

La Commission Stavisky a entendu hier M. Berendorf, banquier à Tours, qui a exposé les conditions dans lesquelles les représentants de la Foncière et de la S.I.M. firent savoir de lui certaines démarches pour obtenir un renouvellement d'échéances et comment il refusa l'offre d'une certaine quantité de bons d'Orléans correspondant à la somme de 2.000.000 fr. bien qu'une commission importante lui ait été promise. A partir d'après, ces deux sociétés offrirent des paiements mensuels de 150.000 fr. mais dès décembre les remboursements s'arrêtèrent.

Le témoin expose comment, au moment où les menaces d'engager des poursuites, Alexandre lui télégraphia pour lui dire qu'il avait de puissantes relations et il ajouta : « Je n'ignorais pas qu'il avait obtenu de faire dans un pays étranger certains travaux grâce à un ancien président du Conseil de la République. »

Le témoin a été en relations personnelles avec M. Louis Proust, à qui il a présenté Alexandre qui se renseigna un peu plus tard sur le passé de Stavisky. Il ne connaît pas M. Camille Chautemps mais il a connu Bonnouas, A. titre d'avocat.

Ce matin, de l'audition de M. Berendorf, la Commission a pris connaissance du rapport de clarification de M. C. Chata, l'ancien ministre de l'Intérieur, mais en l'absence de fait, contrairement à ses affirmations. Bonnouas n'ignorait rien du passé de Stavisky. En 1931 à la suite de l'affaire des bois de Touraine. Il en conclut que ses déclarations faites en compagnie de M. Delorme au ministère de l'Intérieur n'étaient probablement pas pour objet de demander à M. Camille Chautemps des renseignements sur l'administration. La Commission ne peut donc pas conclure qu'il s'agissait d'une visite « alibi ». Le rapporteur fait ensuite ressortir toutes les défaillances de service et en particulier de la Sûreté administrative. Le Comptable directement en cause le ministère de l'Intérieur dont la responsabilité ne paraît devoir être engagée que du seul point de vue administratif. La Commission n'a pas statué sur le rapport de M. Chata. M. Montiloli a observé qu'elle ne pouvait se prononcer après avoir examiné le rapport qui a été présenté verbalement mais dont il a demandé la publication.

VERS LA CLOTURE DE LA SESSION PARLEMENTAIRE

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

La clôture de la session parlementaire approche et, vendredi soir probablement, M. Gaston DOUMERGUE tirera de sa poche le décret fatidique, qui a déjà été la précaution d'été de signer à quelques jours par le Président de la République.

Par la lecture de ce texte officiel, le président du Conseil prononcera le fin des travaux de la Chambre et du Sénat à l'envie de ces deux assemblées en vacances, éventuellement d'ailleurs attendus par tous.

En attendant cette échéance, le Gouvernement s'occupe au Parlement un dernier effort avant l'adoption de trois projets de loi qui lui tiennent à cœur : celui de la réforme fiscale et ceux du programme des grands travaux destinés à adapter notre économie nationale à la situation internationale.

Ces derniers projets sont plus particulièrement les enfants chéris de M. Adrien MARQUET, Ministre du Travail qui, malgré de nombreuses difficultés, parvint à les conduire jusqu'à la tribune de la Chambre.

La réforme fiscale adoptée par la Chambre a fait, hier, l'objet d'un important débat devant le Sénat. Puisse-t-il être adopté sans encombre.

Le Sénat a adopté ensuite les cinq premiers articles du projet. La suite de la discussion a été renvoyée à ce matin.

Les pronostics émis dans la soirée étaient tous d'accord pour envisager le vote de la journée de l'ensemble de la réforme.

La Chambre des députés commence ce matin l'examen des deux projets de loi réclamés par M. MARQUET pour la mise en œuvre du programme des grands travaux. La bataille sera, sans doute, quelquefois rude, car le Ministre du Travail ne sera pas sans trouver de vives oppositions sur sa route, mais M. MARQUET est un homme qui veut réaliser le vœu qui a formulé de voir le 15 septembre prochain, M. Gaston DOUMERGUE donner le premier coup de pioche des travaux. On pense que M. Gaston DOUMERGUE sera, d'ailleurs, là et la situation s'assombrira et l'on estime que la Chambre devant proposer de faire disparaître, de son texte, les articles qui prévoient de donner, à son tour, les sanctions définitives.

En attendant que la commission parlementaire du 6 février ait terminé son œuvre, on ne peut que souhaiter, tout au moins de ceux qui leur devoir professionnel obligent à suivre minutieusement les débats de cet organisme.

LA RÉFORME FISCALE DEVANT LE SÉNAT

Un certain nombre d'articles ont été adoptés hier par la Haute-Assemblée

Le Sénat a commencé, hier, la discussion des projets de loi relatifs à la réforme fiscale. M. Marcel REIGNIER, rapporteur général de la Commission des Finances, monte à la tribune et justifie le vote du projet.

M. Reigner approuve le Gouvernement de n'avoir réalisé ni des dégrèvements massifs ni une modification complète de notre régime fiscal.

« La réforme à équilibrer à peu près, grâce aux plus-values attendues de certains impôts, à peine ressortit-il des prévisions un déficit de 11 milliards », dit-il.

« L'action du Gouvernement ne sera efficace que si elle se traduit par une résistance invincible aux intérêts particuliers de la bourgeoisie. »

M. Alexandre ISRAËL, souhaite que le pacte n'apporte pas trop de déstabilisations aux contribuables.

M. Paul LAFFONT fait remarquer que si l'on ne parle de déficit, c'est qu'il y a un déficit de la balance commerciale.

M. GERMAIN-MARTIN situe la réforme fiscale dans l'ensemble de la politique que le Gouvernement et rassure MM. Israël et Paul Laffont. L'augmentation de l'unification de la taxe sur le chiffre d'affaires ne dépassera pas 500 millions.

Le Sénat se réjouit de l'œuvre accomplie depuis 1932 ; un déficit de plus de 15 milliards a été résorbé, et M. Germain-Martin déclare qu'il n'y a plus de décrets-lois ont été apportés.

« Le Gouvernement poursuit la réalisation de son plan, il veut atténuer la taxation de l'impôt. »

Après adoption de plusieurs articles la suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Séance levée à 19 h. 15. Séance ce matin à 9 h. 30.

CODOS ET ROSSI ONT ATTERRI HIER AU BOURGET

Les aviateurs Rossi et Codos ont atterri à l'aérodrome du Bourget à 19 h. 45.

LE GOUVERNEMENT BELGE DEMANDE LES POUVOIRS SPÉCIAUX

(DE NOTRE REDACTION BELGE)

M. de Broqueville, premier ministre, a déposé à la Chambre belge un projet de loi demandant des pouvoirs spéciaux en matière financière pour deux mois. Le projet sera discuté par la Chambre mardi prochain et il n'est pas encore certain que le gouvernement pourra trouver une majorité.

Le témoin expose comment, au moment où les menaces d'engager des poursuites, Alexandre lui télégraphia pour lui dire qu'il avait de puissantes relations et il ajouta : « Je n'ignorais pas qu'il avait obtenu de faire dans un pays étranger certains travaux grâce à un ancien président du Conseil de la République. »

Le témoin a été en relations personnelles avec M. Louis Proust, à qui il a présenté Alexandre qui se renseigna un peu plus tard sur le passé de Stavisky. Il ne connaît pas M. Camille Chautemps mais il a connu Bonnouas, A. titre d'avocat.

Ce matin, de l'audition de M. Berendorf, la Commission a pris connaissance du rapport de clarification de M. C. Chata, l'ancien ministre de l'Intérieur, mais en l'absence de fait, contrairement à ses affirmations. Bonnouas n'ignorait rien du passé de Stavisky. En 1931 à la suite de l'affaire des bois de Touraine. Il en conclut que ses déclarations faites en compagnie de M. Delorme au ministère de l'Intérieur n'étaient probablement pas pour objet de demander à M. Camille Chautemps des renseignements sur l'administration. La Commission ne peut donc pas conclure qu'il s'agissait d'une visite « alibi ». Le rapporteur fait ensuite ressortir toutes les défaillances de service et en particulier de la Sûreté administrative. Le Comptable directement en cause le ministère de l'Intérieur dont la responsabilité ne paraît devoir être engagée que du seul point de vue administratif. La Commission n'a pas statué sur le rapport de M. Chata. M. Montiloli a observé qu'elle ne pouvait se prononcer après avoir examiné le rapport qui a été présenté verbalement mais dont il a demandé la publication.

LE MEURTRIER DE LE QUESNOY DEVANT LES ASSISES

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Séparation forcée

Quoi qu'il en soit, la séparation des époux Lhotellier-Dubray a été prononcée, la femme devant cohabiter, à tel point que Lhotellier se décida à quitter son domicile de ses beaux-parents et à louer une maison au Quesnoy, cité de la Burie. Il invita sa femme à venir le rejoindre, mais cette dernière, vraisemblablement sous l'influence de sa grand-mère, refusa de quitter son domicile. Le jour de l'accouchement de sa femme, Lhotellier tenta de voir cette dernière et son enfant ; sa démarche fut vaine, l'accès de la maison lui fut refusé, de même lors de nouvelles tentatives qu'il fit postérieurement dans le même but.

Inutile démarche

Au mois de juillet 1932, la femme Dubray-Lhotellier introduisit contre son mari une action en divorce, ce dernier profita de la tentative de conciliation, mais le 10 août l'accusé en présence de sa femme pour la supplier de revenir à de meilleurs sentiments, de renoncer à l'instance et de reprendre la vie commune.

Ce fut en vain, la dame Lhotellier-Dubray, persista dans sa décision qu'elle manifesta à son mari, comme absoluement irrévocable.

Criminel projet

Le 24 août 1932, vers 7 heures du matin, Raymond Lhotellier partit de son domicile en emportant un revolver qui lui appartenait depuis deux ans environ et qui se trouvait placé dans le tiroir du buffet de cuisine ; il avait l'intention de chercher à rencontrer sa femme, d'avoir une ultime explication avec elle et de se servir de son arme, si elle persistait dans son refus de reprendre la vie commune.

Ainsi armé, il se rendit à bicyclette à un carrefour de routes près du passage à niveau du lieu dit « La Comète », territoire du Quesnoy et où il savait que sa femme devait passer pour se rendre à son travail quotidien.

Arrivé en ce lieu, il déposa sa bicyclette devant une haie et attendit le passage de sa victime. Quelques instants après la dame Lhotellier arriva en bicyclette, sur l'invitation de son mari, elle descendit de machine.

Une discussion rapide surgit alors entre les époux, le mari incitant sa femme à revenir à la vie conjugale et cette dernière s'y refusant formellement.

Dépit meurtrier

A ce moment arrivèrent sur les lieux M. Maurice Demessine, entrepreneur de travaux publics au Quesnoy, accompagné de son chef de chantier, M. Lucien Bettecourt, d'un chef d'équipe, M. Jules Loze et d'un chauffeur, M. Julien Carlier.

La discussion des époux s'accrocha et Lhotellier giffla sa femme qui voulut prendre la fuite.

Elle n'en eut pas le temps et avant que les témoins de la scène aient pu intervenir, Lhotellier sortit brusquement son revolver et visant sa femme pressa deux fois sur le déclencheur.

Demessine et Bettecourt se précipitèrent au secours de la malheureuse qui avait été atteinte dans le dos par le deuxième coup et transportèrent dans un établissement voisin.

Pendant ce temps, M. Carlier et Loze parvenaient à se rendre maîtres de Lhotellier, qui cherchait à tirer encore sur eux. Pour arriver à le saisir, M. Carlier lui lança une pelle dans les jambes, tandis que M. Loze lui donnait un coup de poing sur la tête ; étourdi, Lhotellier laissa les deux hommes s'emparer de son arme.

Quant à l'infortunée jeune femme, elle échappa à la mort, mais elle ne sera jamais complètement guérie.

L'INTERROGATOIRE

L'accusé est un grand diable, sec comme un coup de trique, avec un visage en lame de rasoir, au-dessus d'un cou démesuré ou apparaît une pomme d'Adam qui donne l'impression qu'il a avalé une balle de tennis.

Somme toute, cet être de fer physique ne le rend pas antipathique. Les renseignements qui sont donnés sur son compte, nous le montrent comme un brave garçon, un peu simple, mais honnête, travailleur et d'excellente conduite. Il, chose assez curieuse, on verrait, au cours de l'interrogatoire, qu'il n'est pas très intelligent.

« L'accusé déclare qu'il n'a jamais eu de relations avec la femme de la victime. »

« Tout de même, vous auriez dû faire ménage à part et vous évader avec votre femme de la cellule de la grand-mère. »

« Je m'y suis résolu à la fin. »

A plusieurs reprises, quand il sut que sa femme allait être mère, Lhotellier alla lui rendre visite et offrir de l'argent pour l'enfant qui allait naître.

« Or toujours on refusa de le recevoir et même de recevoir l'argent qu'il apportait. »

Bien mieux, le jour du baptême, comme il s'était rendu à l'église dans l'espoir de voir son enfant, Lhotellier fut pris à parti par un cousin de sa femme qui le brutalisa.

C'est alors qu'éclata l'indignation d'un projet de vengeance naquit en lui. Pourtant, l'accusé s'en défend.

« Pourquoi alors avez-vous acheté un revolver ? »

« Parce que le cousin de ma femme m'avait menacé. »

« Ces menaces n'étaient pas sérieuses. »

« Si M. le président, l'accusé déclare qu'il a été très altéré par la décision prise par sa femme de divorcer. »

« Mais on ne peut pas imposer l'amour et même l'affection. Et puis, votre femme vous méprisait, vous auriez dû la laisser se tordre. »

« Et nous voilà au drame. »

Ce matin, le jury a été appelé à rendre verdict sur votre victime, LA, vous ne pouvez songer à trouver votre cousin, pourquoi donc avez-vous pris un revolver ?

« Quand vous avez vu arriver votre femme, qu'avez-vous fait ? »

« Je lui ai demandé de revenir avec moi. Elle m'a répondu qu'elle ne voulait plus savoir. »

« Est-ce qu'elle ne vous a pas voulu au cours de la discussion. »

« Je ne sais plus. »

« Vous avez été tiré un coup de revolver dans la direction de votre femme qui s'enfuit pour se réfugier derrière un camion qui survenait. Enfin, vous l'avez poursuivi et vous l'avez blessé gravement. »

« Oui. »

« Et après ? »

« J'ai voulu me suicider. »

« Vous avez voulu quelque chose de plus ? »

« Le président indique aux jurés que l'accusé poursuivait devant le tribunal correctionnel d'Avènes pour coups et blessures fut condamné à dix-huit mois

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la Société des Agriculteurs du Nord

Elle a procédé hier à l'installation de son nouveau Bureau

Hier à 11 heures, a été tenue dans les salons de l'Hôtel Maréchal, rue Solférino à Lille, une assemblée générale de la Société des Agriculteurs du Nord. On remarquait la présence de MM. Emmanuel Lau-

son tour, il fait un bel et mérité éloge de son prédécesseur. Il remercie l'assemblée de son témoignage de sympathie et confiance. Avec le concours de tous ses collègues, il espère qu'on pourra continuer à

à son tour, il fait un bel et mérité éloge de son prédécesseur. Il remercie l'assemblée de son témoignage de sympathie et confiance. Avec le concours de tous ses collègues, il espère qu'on pourra continuer à

à son tour, il fait un bel et mérité éloge de son prédécesseur. Il remercie l'assemblée de son témoignage de sympathie et confiance. Avec le concours de tous ses collègues, il espère qu'on pourra continuer à

à son tour, il fait un bel et mérité éloge de son prédécesseur. Il remercie l'assemblée de son témoignage de sympathie et confiance. Avec le concours de tous ses collègues, il espère qu'on pourra continuer à

à son tour, il fait un bel et mérité éloge de son prédécesseur. Il remercie l'assemblée de son témoignage de sympathie et confiance. Avec le concours de tous ses collègues, il espère qu'on pourra continuer à

à son tour, il fait un bel et mérité éloge de son prédécesseur. Il remercie l'assemblée de son témoignage de sympathie et confiance. Avec le concours de tous ses collègues, il espère qu'on pourra continuer à

à son tour, il fait un bel et mérité éloge de son prédécesseur. Il remercie l'assemblée de son témoignage de sympathie et confiance. Avec le concours de tous ses collègues, il espère qu'on pourra continuer à

à son tour, il fait un bel et mérité éloge de son prédécesseur. Il remercie l'assemblée de son témoignage de sympathie et confiance. Avec le concours de tous ses collègues, il espère qu'on pourra continuer à

à son tour, il fait un bel et mérité éloge de son prédécesseur. Il remercie l'assemblée de son témoignage de sympathie et confiance. Avec le concours de tous ses collègues, il espère qu'on pourra continuer à

à son tour, il fait un bel et mérité éloge de son prédécesseur. Il remercie l'assemblée de son témoignage de sympathie et confiance. Avec le concours de tous ses collègues, il espère qu'on pourra continuer à

à son tour, il fait un bel et mérité éloge de son prédécesseur. Il remercie l'assemblée de son témoignage de sympathie et confiance. Avec le concours de tous ses collègues, il espère qu'on pourra continuer à

à son tour, il fait un bel et mérité éloge de son prédécesseur. Il remercie l'assemblée de son témoignage de sympathie et confiance. Avec le concours de tous ses collègues, il espère qu'on pourra continuer à

à son tour, il fait un bel et mérité éloge de son prédécesseur. Il remercie l'assemblée de son témoignage de sympathie et confiance. Avec le concours de tous ses collègues, il espère qu'on pourra continuer à

à son tour, il fait un bel et mérité éloge de son prédécesseur. Il remercie l'assemblée de son témoignage de sympathie et confiance. Avec le concours de tous ses collègues, il espère qu'on pourra continuer à

à son tour, il fait un bel et mérité éloge de son prédécesseur. Il remercie l'assemblée de son témoignage de sympathie et confiance. Avec le concours de tous ses collègues, il espère qu'on pourra continuer à

à son tour, il fait un bel et mérité éloge de son prédécesseur. Il remercie l'assemblée de son témoignage de sympathie et confiance. Avec le concours de tous ses collègues, il espère qu'on pourra continuer à

à son tour, il fait un bel et mérité éloge de son prédécesseur. Il remercie l'assemblée de son témoignage de sympathie et confiance. Avec le concours de tous ses collègues, il espère qu'on pourra continuer à

à son tour, il fait un bel et mérité éloge de son prédécesseur. Il remercie l'assemblée de son témoignage de sympathie et confiance. Avec le concours de tous ses collègues, il espère qu'on pourra continuer à

à son tour, il fait un bel et mérité éloge de son prédécesseur. Il remercie l'assemblée de son témoignage de sympathie et confiance. Avec le concours de tous ses collègues, il espère qu'on pourra continuer à

à son tour, il fait un bel et mérité éloge de son prédécesseur. Il remercie l'assemblée de son témoignage de sympathie et confiance. Avec le concours de tous ses collègues, il espère qu'on pourra continuer à

à son tour, il fait un bel et mérité éloge de son prédécesseur. Il remercie l'assemblée de son témoignage de sympathie et confiance. Avec le concours de tous ses collègues, il espère qu'on pourra continuer à

à son tour, il fait un bel et mérité éloge de son prédécesseur. Il remercie l'assemblée de son témoignage de sympathie et confiance. Avec le concours de tous ses collègues, il espère qu'on pourra continuer à

à son tour, il fait un bel et mérité éloge de son prédécesseur. Il remercie l'assemblée de son témoignage de sympathie et confiance. Avec le concours de tous ses collègues, il espère qu'on pourra continuer à

à son tour, il fait un bel et mérité éloge de son prédécesseur. Il remercie l'assemblée de son témoignage de sympathie et confiance. Avec le concours de tous ses collègues, il espère qu'on pourra continuer à

à son tour, il fait un bel et mérité éloge de son prédécesseur. Il remercie l'assemblée de son témoignage de sympathie et confiance. Avec le concours de tous ses collègues, il espère qu'on pourra continuer à

à son tour, il fait un bel et mérité éloge de son prédécesseur. Il remercie l'assemblée de son témoignage de sympathie et confiance. Avec le concours de tous ses collègues, il espère qu'on pourra continuer à

à son tour, il fait un bel et mérité éloge de son prédécesseur. Il remercie l'assemblée de son témoignage de sympathie et confiance. Avec le concours de tous ses collègues, il espère qu'on pourra continuer à

à son tour, il fait un bel et mérité éloge de son prédécesseur. Il remercie l'assemblée de son témoignage de sympathie et confiance. Avec le concours de tous ses collègues, il espère qu'on pourra continuer à

à son tour, il fait un bel et mérité éloge de son prédécesseur. Il remercie l'assemblée de son témoignage de sympathie et confiance. Avec le concours de tous ses collègues, il espère qu'on pourra continuer à

LES CHAMPIONS DE BARCELONE

TROIS PIGEONS SEULEMENT ONT ÉTÉ CONSTATÉS HIER

Nous avons parlé longuement hier du grand champion halibou M. Albert TERRIER, qui s'octroie la première série internationale, tandis que M. DURÉZ, pigeon français, constatait les 2^e et 3^e de la seconde série internationale, aucun amateur belge n'ayant réussi la passe de deux.

M. DURÉZ, qui demeure rue du Faubourg de Lille à Armentières, n'est pas un inconnu pour nous. L'an dernier, cet amateur fit les 5^e et 16^e prix dans le classement français et 3^e prix international.

Cette année, ainsi que nous l'avons annoncé, il s'octroie, avec les mérites acquis, les 2^e et 3^e prix français. Il constata les pigeons français enlevés par lui-même la seconde série internationale, aucun amateur belge n'ayant réussi la passe de deux.

M. DURÉZ, qui demeure rue du Faubourg de Lille à Armentières, n'est pas un inconnu pour nous. L'an dernier, cet amateur fit les 5^e et 16^e prix dans le classement français et 3^e prix international.

Cette année, ainsi que nous l'avons annoncé, il s'octroie, avec les mérites acquis, les 2^e et 3^e prix français. Il constata les pigeons français enlevés par lui-même la seconde série internationale, aucun amateur belge n'ayant réussi la passe de deux.

M. DURÉZ, qui demeure rue du Faubourg de Lille à Armentières, n'est pas un inconnu pour nous. L'an dernier, cet amateur fit les 5^e et 16^e prix dans le classement français et 3^e prix international.

Cette année, ainsi que nous l'avons annoncé, il s'octroie, avec les mérites acquis, les 2^e et 3^e prix français. Il constata les pigeons français enlevés par lui-même la seconde série internationale, aucun amateur belge n'ayant réussi la passe de deux.

M. DURÉZ, qui demeure rue du Faubourg de Lille à Armentières, n'est pas un inconnu pour nous. L'an dernier, cet amateur fit les 5^e et 16^e prix dans le classement français et 3^e prix international.

Cette année, ainsi que nous l'avons annoncé, il s'octroie, avec les mérites acquis, les 2^e et 3^e prix français. Il constata les pigeons français enlevés par lui-même la seconde série internationale, aucun amateur belge n'ayant réussi la passe de deux.

M. DURÉZ, qui demeure rue du Faubourg de Lille à Armentières, n'est pas un inconnu pour nous. L'an dernier, cet amateur fit les 5^e et 16^e prix dans le classement français et 3^e prix international.

Cette année, ainsi que nous l'avons annoncé, il s'octroie, avec les mérites acquis, les 2^e et 3^e prix français. Il const